

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE DES UNIVERSITÉS CANADIENNES Appel de partitions en prévision d'un concert en 2015

Date limite d'inscription : 19 janvier 2015

Durée de l'œuvre : de 6 à 10 minutes

Instrumentation : Toute combinaison des instruments suivants : **flûte (doublée au piccolo), clarinette (doublée à la clarinette basse et à la clarinette en *mi* bémol), violon, alto, violoncelle, percussion, harpe, piano, guitare.**

La SOCIÉTÉ DE MUSIQUE DES UNIVERSITÉS CANADIENNES (MUSCAN) a le plaisir d'annoncer un appel de partitions en prévision de son congrès annuel, lequel se tiendra du 3 au 5 juin 2015, à l'École de musique de l'Université d'Ottawa, à Ottawa, en Ontario, à l'occasion du CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES SCIENCES HUMAINES (FCSH). Les œuvres primées seront inscrites au programme d'un concert de musique contemporaine qui sera donné par des membres de l'École de musique de l'Université d'Ottawa le mercredi après-midi 3 juin 2015. Le concert présentera le plus grand nombre possible d'œuvres primées. Les étudiants qui soumettent des partitions pourraient être admissibles au Concours de composition de MUSCAN (voir l'appel distinct intitulé CONCOURS DE COMPOSITION 2015 POUR ÉTUDIANTS).

Modalités d'inscription:

1. **En soumettant une partition, les compositeurs s'engagent à être inscrits et présents au Congrès 2015 de MUSCAN.** Les compositeurs dont les œuvres sont sélectionnées doivent être membres en règle de la Société de musique des universités canadiennes préalablement à l'acceptation de leur candidature. Ils doivent également s'inscrire au Congrès 2015 de MUSCAN, au plus tard le 31 mars 2015. Le montant de la cotisation annuelle (2015) est de 75 \$ pour les membres réguliers et de 40 \$ pour les chargés de cours, les étudiants, les chercheurs autonomes et les retraités. On peut payer sa cotisation 2015 en ligne (www.muscan.org).
2. Les partitions doivent être envoyées par courriel au plus tard le **19 janvier 2015**, à 18 h HNE.
3. Un compositeur peut soumettre jusqu'à deux œuvres.
4. Le nom du compositeur et l'établissement auquel il est affilié ne doivent pas figurer sur la partition. La lettre d'accompagnement (par courriel) doit quant à elle comprendre le nom du compositeur, l'établissement auquel il est affilié (le cas échéant), un ou des numéros de téléphone, une adresse postale et une adresse courriel, ainsi que le titre de l'œuvre, son instrumentation et sa durée.
5. Les compositeurs doivent envoyer un exemplaire de chacune des partitions soumises.
6. Les compositeurs dont une œuvre a été jouée lors du Congrès 2014 de MUSCAN ne sont pas admissibles.

Les résultats de la sélection seront communiqués d'ici le **19 février 2015**.

Les compositeurs dont l'œuvre aura été sélectionnée devront fournir au plus tard le **30 mars 2015** :

1. les parties instrumentales de l'œuvre;
2. une notice biographique d'au plus 100 mots;
3. une preuve d'adhésion à MUSCAN et d'inscription au Congrès pour l'année 2015.

Pour s'inscrire (et pour plus de renseignements) :

Veuillez faire parvenir un exemplaire de chacune des partitions (fichier PDF) ainsi qu'un enregistrement (mp3) à :

John Armstrong, jarmstro@uottawa.ca.